

Le Petit Toupin

Bulletin municipal N° 76 - Octobre 2014



PRUNIERES

FÊTE DE LA MOBILITÉ

Une première édition pour la commune de Prunierès

----> lire page 6

ZOOM

Valérie RAFFOUR,
une femme au grand coeur

---> lire page 4

INTERNET

Enfin la fibre est là en
cadeau de Noël

----> lire page 7



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Malgré une météo capricieuse, nous avons vécu cet été des moments bien chaleureux, grâce aux associations communales et à leurs bénévoles, lesquels nous ont offert des manifestations très bien organisées et conviviales. Bravo à toutes et tous.

Fini les vacances, les parents ont repris le travail et les enfants eux sont repartis à l'école.

Ils découvrent pour les plus jeunes, la nouvelle organisation des rythmes scolaires en particulier à Chorges, ville du regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Je souhaite à tous, petits et grands, une très bonne année scolaire avec les meilleurs résultats possible.

Quant à vos élus, ils assument désormais la totalité de leurs délégations respectives.

Ces dernières semaines, nous avons pu et su faire entendre la voix et les choix de Prunières dans les différentes réunions de nos organismes et syndicats partenaires : SMASESEP ; SMICTOM ; Mandement ; Pays sud ; syndicat d'électrification ; Syndicat routier de Chorges ; SIVU Chorges - Prunières ; communauté de commune ; Parc National des Écrins ; etc.

Enfin et bien que notre nouveau site internet www.prunieres.fr vous donne l'information en temps réel, nous avons choisi d'éditer un Toupin supplémentaire afin de relayer nos informations en particulier pour ceux qui ne disposent pas de l'outil internet.

Directeur de la Publication
Pierre DOUSSOT

Conception
Florence OLIVREAU

Rédacteur : Florence Olivreau -
Pierre Doussot.

Crédits photos : Florence
Olivreau - Martine Marseille

Bon automne à tous.
Pierre Doussot



La Vie Municipale

page 2

Après un semestre de mandature, une nouvelle organisation voit le jour

Après un semestre de mandature, l'équipe municipale met tout en oeuvre pour optimiser le travail du personnel et de l'équipe municipale.

Bien que la commune compte 305 habitants, la charge de travail de secrétariat des personnels de la mairie est de plus en plus lourde. En dehors des heures d'ouverture de votre mairie, celles-ci doivent faire face aux nombreuses sollicitations et obligations administratives des communes, et ce, indifféremment de leur taille.

La complexification du travail demandé doit être soulagée au maximum par l'utilisation des techniques ou technologies nouvelles chaque fois que cela est possible.

Nous avons donc procédé à une réorganisation et mise à jour informatique en interne qui s'est déroulée jusqu'au mois de septembre.

Au service des habitants et pour créer un lien plus direct, vous disposez maintenant d'un nouveau site Internet qui relaye toutes les informations sur la commune et par lequel vous pouvez nous contacter facilement.

Le confort de travail et l'aménagement des postes de travail vont également être revus, en même temps que nous entamons la démarche visant l'accessibilité des bâtiments de la commune à toutes les personnes à mobilité réduite.

Le diagnostic des bâtiments communaux nous permettant d'honorer nos obligations légales en la matière sera réalisé en octobre. Les travaux nécessaires débuteront fin 2014.

L'ensemble de ces réorganisations réalisées et en cours va nous permettre d'assurer notre tâche avec plus de facilité au service de l'ensemble des habitants de la commune.

Vos élus :



Pierre
DOUSSOT



Robert
FRAYSSINES



Robert
COLOSIO



Brigitte
COMINOTTO



Martine
MARSEILLE



Florence
OLIVREAU



Jean-Pierre
BAYLE



Jérôme
FARNAUD



Bruno
DURAND

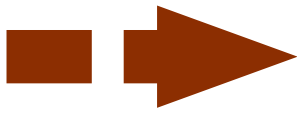


Robert
GUIEU



Roland
ARNAUD

Pierre Doussot



La commune de Prunières compte 7 exploitations agricoles en activité. À la fin de l'été ou chacun a pu croiser les nombreux troupeaux en montagne, et les démontagnages qui signent la fin des estives. Focus sur l'activité agricole de notre commune.

La vie agricole de Prunières.

Avec 7 fermes en activité, Prunières est une commune à forte concentration agricole au regard de sa surface.

L'ensemble des exploitations font de l'élevage ovin et concentrent un cheptel total d'environ 4 000. bêtes.

Les agriculteurs ont intégré des signes officiels de qualité, dont le fameux label rouge «Agneau de Sisteron» qui permet aux agriculteurs de trouver des débouchés réguliers via l'abattoir de Sisteron.

Le cahier des charges prévoit que chaque agneau doit être élevé sous la mère et abattu entre 70 et 150 jours. Le troupeau doit être nourri avec des fourrages produits localement.

Prunières façonne donc son paysage au rythme des saisons : montée en estive, période des foins, période des moissons, labours, etc.

Après le démontagnage, de septembre - octobre, la population ovine de la commune va doubler, voir tripler avec la période d'agnelage qui permettra de proposer au consommateur un agneau de qualité avec des mères nourries aux prairies d'alpages.



Troupeau rassemblé pour le comptage lors de l'amontagnage à la Gardette

Une particularité montagnarde. Dans nos départements alpins, nous avons deux périodes de production importantes, l'automne et dans une moindre mesure le printemps. Nous trouvons sur nos étals de l'agneau à deux périodes principales de l'année contrairement aux autres régions. Les éleveurs sont encouragés à étaler leur production sur l'année. N'oublions pas non plus le fameux «tardon» Agneau né juste avant de monter en estive ou pendant et qui a passé l'été en alpage. Un goût radicalement différent.

La qualité est dans le pré !

Félicitations à Patrick MARSEILLE qui a reçu le 3e prix de la prairie fleurie.

Ce concours, organisé par la chambre d'agriculture et le Parc des Écrins, vise à mettre en avant la diversité en fleurs (plus de 70 espèces différentes), les qualités fourragères, l'environnement de la parcelle, le soin apporté à celle-ci et son importance dans le système fourrager.

C'est l'équilibre entre qualité fourragère et valeur écologique d'une prairie qui est récompensé.



Véronique PIONNIER était
médecin du conseil général 05, service
PMI puis promue directrice des
politiques de Prévention et d'Action
sociale. Puis elle fut détachée à
l'hôpital d'Embrun au SSR
gériatrique

ZOOM sur....

page 4

Véronique Pionnier-Raffour,

Véronique PIONNIER - RAFFOUR, était
un médecin de PMI passionné et apprécié
de ses collègues et patients.
En juin 2011 on lui diagnostique un
cancer du sein.

Dans la tourmente et la lutte au jour
le jour contre la maladie, elle s'attache
à poser des mots sur ses douleurs, la
relation avec ses proches. Elle couche sur
le papier, jour après jour, son ressenti et
interroge la relation patient-médecin. Ce
témoignage sera mis en forme et publié.

Véronique, une femme courageuse

Au moment le plus douloureux
de la maladie, puisqu'il n'y a pas
de guérison possible, se pose la
question entre un prolongement
hypothétique de vie, à coup de
traitements très agressifs qu'elle
supporte mal ou une fin dans une
relative bonne qualité de vie.

Véronique opte pour une meilleure
qualité de vie.

Cuisine, tricot, piano, quelques
voyages, un peu de ski, le mariage de
son fils... Véronique va profiter de tous
ces instants.

Véronique une femme au grand coeur

Toute petite, Véronique rêvait déjà
d'Afrique. Des liens d'amitié avec un
infirmier anesthésiste béninois formé par
son mari Alain et un voyage dans ce pays
lui font envisager plusieurs projets. Son
choix va vers le soutien à la création d'un
orphelinat et le parrainage des enfants
pour leurs études.

Un rêve qui prend vie

Le temps va lui manquer pour concrétiser ce projet.
Véronique est décédée en septembre 2013, mais son rêve
va voir le jour sous forme d'association.

Ci-dessous, Véronique lors de
l'amontagnage à la
Gardette.



Celle-ci est
créée par son mari
et leurs enfants.

Les Orphelins du Bénin
Le rêve de Véronique
Le Lauguet - 05230 Prunières
www.les-orphelins-du-benin.org

Retrouvez son
témoignage dans
le livre : Ma vie
avec un cancer
métastaté.
Disponible
auprès de
l'association.



Alpage de la Gardette

*Une enclave de la commune au coeur de la commune de Réallon
Un héritage du mandement.*

Le mandement est un ensemble de communautés placées sous l'autorité d'un seigneur. Pour Prunières comme pour Savines, Réallon, Puy-Saint-Eusèbe, Saint-Apollinaire, le seigneur de Savines.

Au 14^e siècle, l'exigence d'une meilleure répartition des pouvoirs favorise la signature par les seigneurs de Savines d'une charte de libertés dont vont bénéficier les cinq communautés appartenant au mandement. Le statut de Savines surprend par son caractère : conformément à la charte communale de 1316, des syndics, renouvelés chaque année suite aux élections des consuls (issus des représentants de chacune des cinq communes) pouvaient édicter des règlements, et ce dans le cadre du mandement. Ces derniers étaient proclamés à l'occasion des fêtes de Pentecôte. Ils portaient sur les propriétés communes (voirie, pâturages, forêts ...), mais aussi sur les impôts, le droit civil, le commerce et la défense. Une communauté de communes avant l'heure.

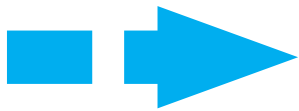


Les seigneurs malgré leurs privilèges avaient l'obligation de se soumettre à la justice. En cas de litiges la cour de justice sise à Savines (haute, moyenne et basse justice) avait même. Les contraventions pouvaient donner lieu à une juridiction d'appel assurée par le seigneur. La Révolution française apporte de profonds changements à l'organisation du territoire (nouveau découpage en cantons qui remplace une organisation jugée trop contraignante pour les habitants et pâturages) et les maires sont désignés d'office comme représentants. Depuis, les communes ont donné lieu à partage. Ainsi 5 alpages situés sur le territoire communal de Savines. Seule la gestion commune des forêts subsiste.

Amontagnage

Certains d'entre vous ont répondu présents à l'invitation à l'amontagnage, une journée placée sous le signe de la convivialité que vous pouvez découvrir sur la vidéo en page d'accueil de notre site Internet.





Fête de la mobilité

Pour la première année, la commune de Prunières s'est associée aux communes de Chorges, La Bâtie-Neuve, Saint-Apollinaire, Savines-le-Lac, pour participer dans le cadre de la semaine européenne à la «Fête de la Mobilité, «Tous à Chanteloube sans moteur !»

Pour Prunières nous étions 20 à converger vers Chanteloube soit en canoë, soit en vélo électrique. Une découverte de ces activités, puis un pique-nique et une journée qui a ravi les participants venus sans moteur de toutes les communes.

Plus qu'une manifestation conviviale, c'est l'occasion d'un rapprochement entre des communes qui partagent un même espace, une réalité rurale, économique ou touristique similaire.

Renforcer les liens et évoquer les changements qui pourraient être opérés au vu de la réforme territoriale.

[Retrouvez la galerie photos sur notre site](#)

mettre aux règles au même titre que tout paysan du Savinois... (selon l'importance) réglait les différends, parfois aux dépens du seigneur lui-même par le bailli d'Embrun (cour de justice mise en place par le Dauphin).

mandement, celui de Savines a résisté à la tourmente révolutionnaire suite au rattachement. Le domaine de responsabilité se limite aux espaces communs (forêts, pâturages, les espaces pâturés, principalement ceux de Réallon qui en est le mieux pourvu. Réallon appartient aujourd'hui à 4 autres communes. Situation originale !



PRUNIERES



La fibre enfin à Prunières...

La fibre tant attendue est enfin là ! Bien qu'avec du retard, les travaux d'installation de la fibre qui desservira notre commune sont achevés depuis le mois de juillet.

Le branchement électrique nécessaire est en cours d'exécution.

Nous entrons maintenant dans les mois de positionnement des opérateurs sur une offre de service.

Sur les 164 lignes de la commune, seule une dizaine de lignes ne seront pas éligibles à la fibre compte tenu de leur éloignement du sous-répartiteur.

Pour ces lignes-là, vous pourrez solliciter auprès du conseil général une aide à l'installation de parabole pour une solution par satellite.

Au final, puisque le réseau cuivre est conservé entre le sous-répartiteur et l'abonné. La montée en débit se fera via l'intermédiaire d'une «BOX» spécifique haut débit. Pour les personnes qui n'auraient pas de prise téléphonique installée, vous pouvez dès à présent la faire installer en vue de votre raccordement via la «BOX».

[Plus d'infos sur notre site](#)

Débroussaillage

Le risque de feu est important sur notre commune. Nous comptons sur la vigilance et citoyenneté de nos concitoyens vis-à-vis du débroussaillage. À ce sujet nous organiserons en février une réunion d'information sur les obligations de chacun en la matière avec les représentants de la préfecture pendant la période de vacances de février. Nous rappelons que le dégagement des lignes France Télécom est de la charge du propriétaire.

État civil

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de Monsieur Raymond FARNAUD ; toutes nos pensées vont à la famille.

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Mathilde CAPPOEN,

née le 21 août 2014 à Gap

- Héloïse BETTON DEROUET,

née le 13 juin 2014 à Gap.

Nos vœux de bonheur à Marianne PESSÉLIER et Jean-Pierre BLANC marié le 11 juillet 2014.

Risque sismique !

La commune est en risque 4, niveau d'aléa moyen pour les risques sismiques. Chaque locataire ou acheteur d'un bien immobilier doit recevoir une information préalable via un état des risques naturels et technologiques .



Économie d'énergie et budgétaire

Le souci d'économie d'énergie, mais aussi de bonne gestion des dépenses de la commune nous amène à réfléchir à notre éclairage public.

Un diagnostic de l'état technique de notre éclairage a été réalisé.

Des pistes possibles quant à une réduction pouvant aller jusqu'à 40% de notre budget d'éclairage sont envisagées, par exemple une réduction de l'amplitude horaire de l'éclairage entre 00H00 et 6h du matin.

La réflexion se poursuit au sein de l'équipe municipale, n'hésitez pas à en parler à vos élus de quartier.

Voirie

La rénovation de la voirie communale a été réalisée. Actuellement en cours, l'entretien des abords de voirie et les caniveaux.

Rallye

Le 12 octobre, rallye national des Alpes. Épreuve 6 et 8. La D 109 sera fermée de 7h à 11h puis de 11h30 à 16h.

Les pompiers recrutent

Vous avez entre 16 et 50 ans et vous êtes intéressés ? Réunion d'information le 17 octobre 2014 caserne des pompiers de Chorges à 18h30.

Fête communale

L'occasion pour la nouvelle équipe municipale de rencontrer les habitants et remercier l'ancienne équipe





Cette année encore les associations ont animé la saison estivale de la commune.

Nous les remercions et les en félicitons. Retour en images.

Fête de l'agneau

De nombreux toupins avaient fait le déplacement pour cette première fête de l'été. Une fête réussie et gourmande.



6ème édition des Marchés nocturnes

De mi-juillet à mi-août, l'occasion de se retrouver.



Fête communale

Le rendez-vous familial pour débiter le mois d'août qui a ravi petits et grands jusqu'au bout de la nuit.



Nouveau :

La commune a mis à disposition un espace associatif sur son site internet <http://www.prunieres.fr> permettant aux associations de se faire connaître auprès de l'ensemble de la population de Prunieres.

Ce service de la mairie est proposé de façon gratuite.

Les informations qui s'y trouvent sont de la responsabilité des associations, qui font leur mise à jour d'information elles-mêmes.

Sport Culture Fête Toupinoise

C'est la rentrée y compris pour les associations qui vous proposent tout au long de l'année des activités diverses.

Marche Nordique

Tous les vendredis de septembre à décembre et de mars à juin. 1h30 de marche nordique sur les pourtours du Lac de Serre-Ponçon de 12h30 à 14h

Gym

Tous les mercredis de septembre à juin de 18h à 19h

Gym d'entretien encadré par un animateur EPMM, JP Dervillez.

Renseignements : 06 77 34 95 69





Ouverture de la mairie

Pour vous accueillir :



Patricia



Sandrine

Horaires :

Lundi : 14h - 17h00

Jeudi : 09h - 11h30



Travaux - entretien
de la commune

Yves

En dehors des heures d'ouverture, contactez-nous sur notre nouveau site Internet :

<http://www.prunieres.fr>

Garderie occasionnelle

Association ADMR

Le projet pour lequel quelques un d'entre vous ont indiqué leur intérêt par le biais du sondage sur le site est en pourparler pour son financement auprès de la communauté de communes, la petite enfance relevant de sa compétence.

Services à la personne

L'ADMR propose également un service de téléassistance mobile pour les personnes seules.

Rens. 04 92 52 37 82



Infos générales :

- Notre commune est soumise à des risques majeurs. Vous pouvez consulter le dossier départemental des risques majeurs DDRM via le site de la mairie <http://www.prunieres.fr>

- Nouveau : Le guide SANTÉ : Nous avons tous des droits et des devoirs, réalisé par l'agence régionale de santé est disponible. [Voir sur notre site.](#)

Numéros utiles :

Gendarmerie : 04 92 50 60 01

Urgences SAMU/Pompier : 15/18

En cas d'appel, rappelez-vous que vous devez communiquer :

- votre identité et votre numéro d'appel
- précisez le lieu de l'accident et sa nature
- le nombre de victimes de l'accident
- l'état du ou des victimes

Centre antipoison et toxicovigilance : 04 91 75 25 25

SOS femmes battues :
04 91 24 61 50

SOS Enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :
Pour tout litige avec votre fournisseur d'électricité ou Gaz : <http://energie-mediateur.fr>

Déchets verts

Pour éliminer vos déchets verts : vous pouvez les déposer uniquement les vendredis après-midi, samedi et dimanche à Prunières.

Pour les autres jours, les apporter à Savines-le-Lac.

Ce service est exclusivement réservé aux habitants de Prunières.

L'hiver approche ...

Pensez à faciliter le travail de notre employé communal avec l'engin de déneigement en coupant les branches basses de vos arbres surplombant la route et qui pourraient gêner

Réunion du Conseil Municipal du 20 Juin 2014

Suite à la convocation adressée par Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et Pierre DOUSSOT, Maire à tous les Conseillers Municipaux, et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le vendredi 20 juin 2014 à 13 h 30 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT Robert FRAYSSINES, Brigitte COMINOTTO, Robert COLOSIO, Roland ARNAUD, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE,

Excusés : Jérôme FARNAUD, Florence OLIVREAU

Secrétaire : Brigitte COMINOTTO

Points à l'ordre du jour

1°) Election des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection d'un sénateur.

Pour faire suite à l'Arrêté Préfectoral du 11 juin 2014 convoquant tous les conseils municipaux du département le vendredi 20 juin 2014 pour la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection d'un sénateur le dimanche 28 septembre 2014, le Conseil Municipal s'est réuni pour l'élection d'un membre titulaire et trois suppléants.

Le bureau électoral composé du Maire, d'un secrétaire et des deux membres les plus âgés et deux membres les plus jeunes du conseil municipal présents a été constitué.

Monsieur Pierre DOUSSOT a déclaré être candidat pour l'élection de délégué et les trois adjoints sont candidats pour les suppléants.

À l'issue du premier tour de scrutin pour chaque élection, tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Monsieur Pierre DOUSSOT est élu délégué titulaire, les suppléants sont ensuite proclamés élus en fonction de leur âge : Monsieur Robert COLOSIO est 1° suppléant, Monsieur Robert FRAYSSINES, 2° suppléant et Madame Brigitte COMINOTTO, 3° suppléant.

À l'issue de cette élection, les procès verbaux sont complétés et signés par les membres du bureau et les résultats sont transmis en Préfecture et affichés à la porte de la mairie.

Le Conseil municipal ordinaire peut ensuite commencer.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal est lu et approuvé par les membres présents.

Points à l'ordre du jour

1°) Budget du CCAS – Décision modificative.

Une erreur a été faite sur le budget primitif du CCAS sur les reports en fonctionnement. Une DM est prise pour la rectifier (167 €)

2°) Constitution de la commission communale des impôts directs

La DDFIP nous demande de proposer 24 personnes pour constituer la commission communale des impôts directs. Ce sont ensuite leurs services qui déterminent les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants pour la durée du mandat. Une liste de noms est proposée et validée par les membres du conseil municipal.

3°) Motion sur l'eau

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion sur l'eau établie par la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les problèmes d'irrigation et d'eau potable dans le département. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

4°) Indemnité de Conseil pour le Trésorier

Une délibération est prise pour attribuer à M. Philippe WEYNACHTER, Trésorier, une indemnité de conseil et d'assistance prévue par l'arrêté du 16 décembre 1983. Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

5°) Périmètre de la source

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de lancer la consultation des bureaux d'études qui seront chargés de consulter des entreprises afin d'entamer la phase « travaux » du périmètre de la source et demander les subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général. Il est nécessaire de refaire la clôture, car le grillage n'est pas assez haut, il faut construire un bac de prélèvement « pieds secs » et réaliser d'autres travaux pour que notre installation soit conforme à la réglementation en vigueur. L'IT 05 nous accompagne dans cette démarche.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire évoque le contrat de travail de Mme Sandrine FARNAUD en poste au secrétariat de la mairie depuis le 05 octobre 2009. Elle travaille 16 heures par semaine et son contrat de termine fin juin. Le CDD sera prolongé jusqu'au 04 octobre 2015, date à laquelle il sera impératif de lui faire un CDI.

- Le commerce ambulante « Friterie Jean Lou » installé sur le parking qui dessert le port de Prunières n'a jusqu'à présent jamais rien payé à la commune. Monsieur le Maire et Robert FRAYSSINES l'ont rencontré en mairie pour qu'il verse une redevance d'occupation de 500 € par an, et il est d'accord. Nous passerons une convention avec lui pour pouvoir encaisser cette somme.

- La nouvelle présentation du « Petit Toupin » a reçu un accueil très favorable et nous avons reçu plusieurs commentaires positifs. Nous en remercions Florence OLIVREAU chargée de cette publication.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a renouvelé l'autorisation pour le décollage de la Montgolfière dans une parcelle communale sous la route nationale. Il tient à préciser qu'il a également renouvelé une remise de 50 % sur le tarif pratiqué pour les habitants de Prunières qui souhaitent effectuer un vol en Montgolfière.

- Nous sommes sollicités pour adhérer à l'Association des communes forestières. Ils classent le bois, ils peuvent nous aider à la création de projets divers dans la forêt ... Cette adhésion est pour l'instant ajournée et sera étudiée lors du prochain budget en 2015.

- Monsieur le Maire a reçu en mairie Monsieur Ch. COULOUMY, Madame C. GARIN et d'autres personnes du Parc National des Ecrins pour l'implantation d'un panneau signalant qu'on pénètre sur territoire du Parc des Ecrins, et un autre comportant des informations plus générales. Ils souhaitent les implanter sur le parking qui conduit au port de Prunières. Cette parcelle est communale, mais l'autorisation de la DIRMED et la consultation de la Com Com qui a la compétence signalétique sont nécessaires.

- Monsieur Pierre DOUSSOT donne une information sur la nouvelle réglementation de conduite des engins agricoles. Il semblerait que désormais il est nécessaire de posséder le permis adéquat à l'engin conduit lorsqu'on est pas actif ou ancien actif agricole. Il invite toutes les personnes concernées à se renseigner.

Informations :

Afin d'éviter d'éventuels litiges à la montagne, Monsieur le Maire souhaite obtenir un rendez-vous avec Monsieur le Maire de REALLON pour bien signaler les limites cadastrales au berger.

Le BTP organise une réunion le 26 juin avec Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes pour évoquer les difficultés des entreprises du bâtiment et travaux publics sur le département.

- À la demande de plusieurs habitants, un arrêté municipal a été pris pour créer une zone de limitation de vitesse à 30 km/h sur la route qui conduit à la mairie jusqu'au bout de la place, car certaines voitures roulent à vive allure et mettent en danger les enfants qui jouent dehors.

- Les comptes rendus des conseils communautaires sont visibles en ligne sur le site de la mairie.

- L'Association « Les Petits Bouts » a demandé l'autorisation de camper gratuitement les 17 et 18 juillet prochain sur la commune pour 4 animateurs et une douzaine d'enfants. Un accord a été passé avec M. Yves BLANC pour organiser ce camp dans son camping.

- Un nouveau site internet est en cours de création, il sera beaucoup plus confortable à utiliser.

- Nous avons envoyé des courriers recommandés à certains propriétaires au bord du lac pour des matériaux, détrituts et véhicules entreposés sans autorisation sur une parcelle communale au lieu dit « Le Planet ».

- Les « Nuit des Etoiles » pour l'observation des étoiles auront lieu les 1^{er}, 2 et 3 août prochains et on nous propose d'éteindre l'éclairage public pour permettre une bonne observation. Les lumières seront éteintes dans la nuit au 1^{er} août, car les 2 autres nuits tombent pendant la fête du village.

- La commune de PRUNIERES est associée à la « Faites du Lac » qui est organisée le samedi 28 juin prochain à la baie Saint-Michel. Tous les habitants sont invités à y participer.

- Monsieur Patrick MARSEILLE, agriculteur sur la commune, a remporté le 3^e prix des prairies fleuries. Nous le félicitons.
- Le SMADESEP va créer une commission pour réaliser un plan de paysage autour du lac de Serre-Ponçon. Monsieur Robert FRAYSSINES qui fait partie du SMADESEP demande l'avis du conseil sur certains points qui sont concernés.

La séance est levée à 17 h 45

Réunion du Conseil Municipal du 09 Septembre 2014

Suite à la convocation adressée par Pierre DOUSSOT, Maire à tous les Conseillers Municipaux, et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mardi 09 septembre 2014 à 20 h 00 dans la salle du Conseil.

Présents : Pierre DOUSSOT Robert FRAYSSINES, Brigitte COMINOTTO, Robert COLOSIO, Roland ARNAUD, Jean-Pierre BAYLE, Bruno DURAND, Jérôme FARNAUD, Robert GUIEU, Martine MARSEILLE, Florence OLIVREAU

Excusés : Néant

Secrétaire : Brigitte COMINOTTO

Points à l'ordre du jour

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Raymond FARNAUD, ancien premier adjoint, inhumé l'après-midi dans le cimetière communal.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 20 juin et demande son approbation. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité et signé sur le registre.

1°) Création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que nous sommes tenus de créer un nouveau service « le SPANC » (qui aurait dû exister depuis 2006) afin de contrôler les effluents des systèmes d'épuration individuels. Ce service devra faire réaliser des diagnostics initiaux puis des contrôles périodiques par des personnes habilitées. Par ailleurs il assurera le contrôle de conception réalisation et le diagnostic de vente immobilière. Dès maintenant, Monsieur le Maire doit procéder à une consultation pour assurer la mission de diagnostic initial. Ensuite, nous mettrons en place un règlement pour bien formaliser le fonctionnement de ce service avec une annexe tarifs. Cette création est adoptée à l'unanimité.

2°) Devis plan de zonage de l'assainissement et de l'eau potable

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que lorsque nous avons fait réaliser le schéma directeur de l'eau et celui de l'assainissement, nous aurions dû avoir un plan de zonage pour clôturer les dossiers. Mais ceci n'a pas été fait et l'IT 05 nous indique qu'il est impératif de l'avoir pour l'annexer au PLU. Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire réaliser ces plans de zonage pour un coût estimé entre 3000 et 5000 €. Le Cabinet TETHYS de Châteauroux qui avait sous traité certaines missions pour les deux schémas n'est pas disponible. Nous avons consulté une autre Société le Cabinet « CLAIE » de Gap qui a très bonne réputation, et nous a présenté un devis de 4350 € T.T.C. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

3°) Installation d'un parafoudre à l'église

Monsieur le Maire demande à M. Jérôme FARNAUD de quitter momentanément la salle, car il est concerné par la décision à prendre.

Il est nécessaire d'installer un parafoudre à l'église et nous avons consulté l'Entreprise SAE d'Annecy qui contrôle les cloches et le paratonnerre et l'Entreprise EI FARNAUD Jérôme Electricité de la commune. La SAE nous présente un devis de 1650 € T.T.C. et l'Entreprise FARNAUD un devis de 1023.43 € TTC pour les mêmes prestations.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise locale de M. FARNAUD Jérôme qui est la moins disante.

4°) Convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique (CDG-FPT 05) pour nous accompagner

dans la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux. Nous sommes tenus de mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite tous les bâtiments communaux qui reçoivent du public. Nous avons possibilité de conventionner avec le CDG pour nous accompagner dans cette tâche moyennant un devis d'honoraires de 2070 € TTC. Dans un premier temps, il est nécessaire de recenser les améliorations à apporter pour être en conformité avec la législation et bien entendu réaliser les travaux. On peut prétendre recevoir une subvention pour les bâtiments qui reçoivent du personnel communal,

mais à condition de commencer les travaux avant la fin de l'année. Un diagnostic va être réalisé par une personne du CDG qui doit être présenté au Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) et à une commission de personnes handicapées. Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le CDG pour qu'ils nous présentent très rapidement des devis. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention avec le CDG et les devis nécessaires à toutes les prestations.

5°) Fonds de Solidarité pour le logement

Nous sommes sollicités par le Conseil Général pour adhérer au Fonds de solidarité pour le logement afin d'aider les personnes les plus démunies à payer leur logement. La cotisation calculée sur le nombre d'habitants s'élève à 106.75 € par an. Cette décision est adoptée à l'unanimité. La cotisation sera versée par le budget du C.C.A.S.

6°) Motion relative au projet de mutualisation des plateaux techniques de biologie

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion déposée par la mairie d'Embrun qui souhaite mobiliser les élus contre le projet de l'ARS des Hautes-Alpes qui prévoit de fermer le laboratoire de biologie d'Embrun pour regrouper tous les laboratoires sur GAP.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

7°) Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de Frances du département (AMF 05) laquelle souhaite alerter l'Etat sur les baisses des dotations

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'une motion présentée par Jacques PELLISSARD, Président de l'AMF, qui souhaite alerter l'Etat sur les baisses des dotations versées aux communes. En effet, L'Etat se désengage de plus en plus sur les départements et les communes pour les dépenses, et diminuent d'année en année les dotations versées. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion présentée.

8°) Instruction des dossiers d'urbanisme pour les DP simples

Nous avons été contacté par la D.D.T. de Gap (ex Equipement) qui manque d'effectifs pour instruire les dossiers d'urbanisme de faible importance. Monsieur le Maire, M. COLOSIO et Sandrine FARNAUD ont reçu en mairie le 21 mai dernier Messieurs FAGHERAZZI et DOMENY, de la DDT afin qu'ils nous présentent la problématique de l'instruction des dossiers d'urbanisme. Depuis quelques années, il nous a été demandé d'instruire en mairie les CUa ou CU d'information. Maintenant il nous est demandé d'instruire les dossiers de Déclaration Préalable (DP simples) qui n'engendrent pas de versement de taxes, sauf les piscines. Actuellement la DDT ne les instruit plus et ils deviennent tacites. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une nouvelle convention. Le personnel communal chargé de l'urbanisme sera formé sur place.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

9°) Adoption des nouveaux statuts du SyME 05

Nous avons été saisis par le SyME 05 qui siège à SAVINES-LE LAC pour approuver la modification de leurs statuts. En effet, le SyME (Syndicat Intercommunal d'Electrification) souhaite rajouter à ses compétences la mise en place de bornes sur son territoire pour recharger les véhicules électriques.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

10°) Produits irrécouvrables – admission en non valeur budget de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Trésorier d'Embrun nous demande d'annuler des créances sur le budget de l'eau pour des sommes dues depuis des années par des personnes introuvables ou insolubles. Il s'agit de 97.74 € et de 59.64 €.

Ces sommes sont annulées à l'unanimité des membres présents.

11°) Avenant à la convention avec le Club de la Gendarmerie de Gap

En consultant la convention passée avec le Club de la Gendarmerie de Gap depuis plusieurs années, Monsieur le Maire s'est aperçu qu'il manque des parcelles que le club occupe avec notre accord et que d'autre part, il n'est pas prévu d'indexation du loyer versé annuellement. Il propose de créer un avenant pour compléter les parcelles manquantes et d'indexer le loyer sur les bases INSEE de l'IRL. Cette décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

12° Modification de postes pour le ménage des locaux communaux

Il est nécessaire de modifier les postes d'adjoint administratif 1° classe et d'agent technique pour être conforme avec le travail effectué par l'employée communale. En effet, Mme Sandrine FARNAUD travaille avec un seul contrat d'adjoint administratif 1° classe pendant une durée hebdomadaire de 16 heures, alors qu'elle effectue deux heures de ménage par semaine dans les locaux communaux. Pour être bien en règle avec la législation du travail et de la sécurité, il faut modifier son contrat en fonction du travail qu'elle effectue à savoir : un 1° contrat de 14 heures par semaine pour le poste d'adjoint administratif 1° classe et un 2° contrat d'agent technique de 2 heures par semaine pour le ménage. Cette modification n'engendre aucune modification de son salaire et de son statut. Le Conseil municipal est d'accord pour modifier les postes nécessaires à cette régularisation.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier que nous avons reçu du syndicat CGT du personnel de la poste pour sensibiliser les élus sur les problèmes rencontrés par leur personnel. Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à la direction pour exprimer notre satisfaction sur le personnel qui nous dessert et qui fait son possible pour satisfaire les administrés. Toutefois, nous devons rester attentifs à la qualité du service public de la poste, car nous avons remarqué à plusieurs reprises des dysfonctionnements du service courrier (délais d'acheminement du courrier).

- Les décors lumineux que nous possédons qui avaient été récupérés gracieusement par Monsieur FUSINA, sont en très mauvais état et ne peuvent pas être réparés. Nous en avons acheté quelques un pour le prochain Noël, ils viennent de nous être livrés.

- Une réunion de la commission agricole va prochainement être programmée afin d'étudier la proposition de la commune de REALLON et de son AFP concernant la pratique pastorale sur l'alpage de La Gardette.

Monsieur le Maire annonce la création d'une nouvelle association sur la commune : « Le P'tit four des Gourres » présidée par M. Roland ARNAUD et remercie l'ensemble des associations pour leur travail et leur dévouement déployés pendant l'été dernier. Il remercie également M. Jean-Pierre BAYLE pour ses créations de jardinières fleuries.

- Affaire VAN KEMENADE -La Cour Administrative d'Appel a débouté les deux parties la commune et M. VAN KEMENADE. Monsieur le Maire et l'adjoint à l'urbanisme se sont rendus à la DDT pour essayer de trouver une solution. En effet une modification du règlement du PLU permettrait de résoudre la contradiction actuelle laquelle impose une construction sur les murs existants tout en limitant la surface habitable. Par ailleurs, Monsieur VAN KEMENADE est parfaitement d'accord pour payer toutes les taxes inhérentes à sa construction et d'abandonner l'indemnité que le Tribunal Administratif de Marseille nous a condamné en première instance, à lui payer. Cette solution sera proposée à la prochaine modification du règlement du PLU.

- Participation citoyenne - La gendarmerie nous informe sur les modalités de la participation citoyenne dont le but est de rechercher une action commune en matière de sécurité entre les élus, les forces de sécurité et la population. Aucune décision n'est prise à ce sujet.

- Monsieur le Maire indique qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et à certains élus locaux et départementaux pour les mobiliser sur le fait qu'il manque cruellement de soins infirmiers par rapport aux quotas, dans notre secteur. En période estivale, la population augmente de façon conséquente et l'effectif soignant n'est pas augmenté, ce qui engendre des situations qui peuvent devenir dramatiques. Il est temps de faire quelque chose pour garder un service de soins de qualité dans nos campagnes.

- Notre commune est classée en zone de risques majeurs pour les feux de forêts et le débroussaillage est obligatoire dans les zones urbanisées et à proximité des constructions dans les autres zones. Une réunion d'information sera organisée par la Préfecture pour sensibiliser les personnes concernées à débroussailler correctement autour de leur habitation. En attendant, M. COLOSIO et M. Yves BERTRAND ont distribué des dépliants d'information dans les secteurs concernés de la commune.

- Déchets verts. Depuis le dernier incendie qui y avait eu à la décharge de St Eyriey, Monsieur le Préfet nous avait demandé de la fermer. Afin de rendre service aux habitants de la commune, nous avons conservé ce site uniquement pour les déchets verts, avec une ouverture pendant le week end. Mais face aux incivilités de certaines personnes, nous avons rapidement décidé de laisser ce dépôt ouvert en permanence. Aujourd'hui Vis-à-vis de la quantité déversée qui devient ingérable, nous sommes obligés de remettre l'ouverture uniquement du vendredi après midi jusqu'au lundi matin, afin de privilégier les seuls habitants de la commune. Les entreprises doivent se rendre à la déchèterie. Le SMICTOM a engagé une campagne pour faire venir sur site une broyeuse de déchets verts. Mais cette opération a un coût et l'information sera donnée ultérieurement.

- DICI TV – Certaines personnes de la commune se sont senties blessées par le reportage DICI TV sur la zone de Prudet. Ce reportage diffusé à plusieurs reprises durant l'été, ne donne pas une image positive de la commune. Bien qu'interdit par arrêté municipal, le naturisme se pratique dans cette zone, ce qui entraîne des effets pervers. Monsieur le Maire propose de contacter l'ONF pour avis sur l'éventualité d'une action d'éclaircissement dans cette zone.

- Un congrès des Maires des Hautes-Alpes aura lieu le 3 octobre au « Quattro » à Gap. Les élus sont invités à y participer. Un repas sera offert par commune.

- Affiches publicitaires – Des affiches publicitaires et préenseignes sont posées au bord des routes de façon anarchiques et non règlementaires. Ce type de panneau est interdit. Il va falloir élaborer un règlement de signalétique local avant le mois de juillet 2015 pour mettre en conformité toutes ces informations.

- Préau de l'ancienne école – Un avenant a été préparé pour mettre à disposition de la locataire du logement situé au dessus, le préau de l'ancienne école pour y faire un atelier de peinture. Cette mise à disposition est gratuite. La commune peut disposer des locaux quand les besoins du service le demandent.

INFORMATIONS :

- Madame CHENEVAZ, propriétaire au hameau du Lauguet, voudrait acheter une petite parcelle communale qui jouxte sa maison pour y garer des véhicules. Cette parcelle est réservée sur le PLU pour une aire de retournement nécessaire au chasse-neige l'hiver. Il est donc impossible à la commune de la vendre. Mme CHENEVAZ est autorisée à garer des véhicules, en dehors des périodes hivernales.

- Prunières est associée à la commune de Chorges avec Saint-Apollinaire et la Batie-Neuve pour la journée de la mobilité qui aura lieu le 21 septembre prochain à la Baie de Chanteloube. Le but est de rejoindre la baie de chanteloube sans moteur. Nous mettons à disposition 4 canoés de 2 places au départ du port de Prunières et 10 places en vélo électrique. Inscription sur le site de Prunières. Rendez-vous place de la mairie à 8 h 45 pour un café avant le départ.

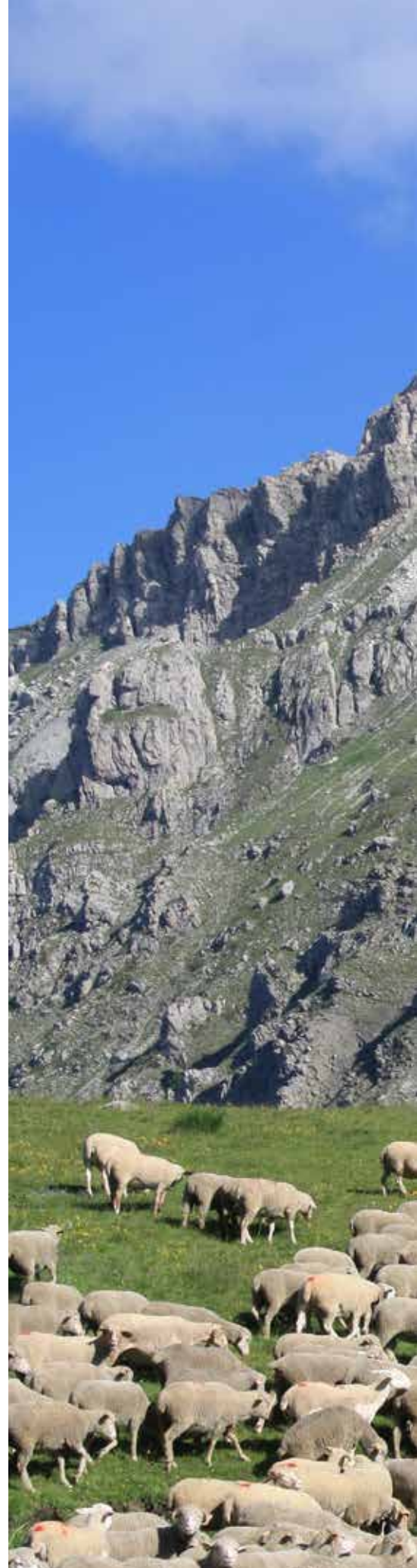
- Le SDISS recrute des pompiers volontaires de 16 à 50 ans pour engagement. Une journée découverte des pompiers et informations est organisée le 17 octobre au Centre de Secours de Chorges.

- Un week end musique et danse de tous les pays est organisé par la Région les 13 et 14 septembre à DIGNE LES BAINS intitulé « Le Monde est en Région » Composé de 20 spectacles gratuits. Les 250 artistes participant vont offrir leurs prestations dans les rues et sur les places.

- Petit Toupin – Florence OLIVREAU chargée de la rédaction du « Petit Toupin » demande que tous les membres du conseil pensent bien à lui faire remonter les informations à diffuser.

- Sur le nouveau site de la mairie, il a été créé un service supplémentaire pour les associations et les hébergeurs qui adhèrent à leur office de tourisme.

La séance est levée à 23 h 10.



Le Petit Toupin - Bulletin municipal édité en 200 exemplaires
Informations - Renseignements : Mairie de Prunières - 05230 PRUNIERES - Tél. 04 92 50 65 89

